



COMMUNE DE LE SOURN (MORBIHAN)

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mille douze, le 13 janvier, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de LE SOURN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur OLIVIERO Jean-Luc, Maire, suite à la convocation du 5 janvier 2012

Etaient présents : MM Jean-Luc OLIVIERO, Jeanine BURBAN, Marcel RENAUD, Daniel GUEGAN, Loïc JAN, Michel CABEL, Stéphane AUDRAN, Jean-Marie LORCY, Jean-Jacques VIDELO, Jacky EUZENOT, Claude BONNO, Joëlle LE MERLUS, Martine ROLLAND, Arlette LE MAGUET, Janine LOUIS, Mireille LE RUYET, Raymonde JAFFREDO,

Absent excusé : Patricia GUIGUENO,

Absent : Sébastien LE PABIC,

Madame Arlette LE MAGUET a été désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion du 13 décembre 2011 est adopté à l'unanimité.

➤ **Tarifs communaux 2012**

- Restauration scolaire :

Le bilan 2010/2011 du restaurant scolaire est présenté à l'assemblée. Il est rappelé que du 1^{er} septembre 2010 au 30 avril 2011, les enfants déjeunaient à l'ancienne cantine, le nouveau restaurant scolaire ayant fonctionné à compter du 1^{er} mai. Ce bilan fait ressortir une augmentation du déficit de l'an dernier. Ceci est lié à l'augmentation des tarifs de l'énergie ainsi qu'à une baisse de fréquentation.

Après en avoir pris connaissance et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de majorer le tarif du repas à 2.90€, à compter du 1^{er} février 2012.

- Garderie :

Le bilan 2010/2011 de la garderie est présenté au conseil municipal. Le déficit de ce service a diminué, du notamment à une réorganisation du personnel et à la subvention de la CAF, liée au contrat enfance-jeunesse.

Après en avoir pris connaissance et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de maintenir les tarifs de la garderie.

- Salle polyvalente-Maison des associations :

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de modifier les tarifs de location de la salle polyvalente à compter du 1^{er} février 2012. Les associations sournaises bénéficient d'une gratuité à l'année.

Concernant la maison des associations, le conseil municipal décide de maintenir les tarifs délibérés le 29 avril dernier et décide de louer aux associations extérieures pour un tarif identique à celui de la petite salle polyvalente.

Les tarifs sont fixés selon le tableau ci-joint.

- Cimetière :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'acquisition du terrain pour l'extension du cimetière est en cours.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, donc de maintenir les tarifs actuels dans l'attente de l'agrandissement.

➤ **Commission intercommunale des impôts directs**

Monsieur le Maire fait lecture à l'assemblée du courrier adressé par le président de Pontivy Communauté à toutes les communes leur demandant de délibérer pour désigner deux personnes siégeant à la commission intercommunale des impôts directs. Monsieur le Maire propose 2 personnes issues de la commission communale des impôts :

- Anne-Marie LE PRIOL

- Jean-Denis MORIN

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, valide la proposition de Monsieur le Maire.

➤ Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du BP 2012

Préalablement au vote du budget primitif 2012, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2011.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2012, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le conseil municipal, peut, en vertu de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2011.

Article	Crédits votés	1/4 du crédit
144	144 000,00	36 000,00
201	10 000,00	2 500,00
501	487 000,00	121 750,00
601	12 000,00	3 000,00
801	11 000,00	2 750,00
1101	15 000,00	3 750,00
1102	40 000,00	10 000,00
9608	86 000,00	21 500,00
9624	25 000,00	6 250,00
9627	35 000,00	8 750,00
9629	100 000,00	25 000,00
9726	30 000,00	7 500,00
9732	11 500,00	2 875,00
9736	16 000,00	4 000,00
204	17 000,00	4 250,00
16	48 000,00	12 000,00
040	29 000,00	7 250,00
041	13 616,46	3 404,12
Total	1 130 116,46	282 529,12

Monsieur le Maire demande au conseil municipal qui accepte, à l'unanimité, l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2012 dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif de 2012.

➤ Compte-rendu de commissions

• Commission voirie

Michel CABEL indique que suite à la réunion publique du 5 décembre dernier, les riverains souhaitent la mise en place d'un sens unique de circulation dans la rue du Centenaire. Il présente le plan à l'assemblée. La commission propose, suite au manque de visibilité à l'extrémité de la rue du centenaire (face à la place), de placer le stop à l'intersection de la rue du centenaire face à la rue gohic. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte le plan proposé par la commission et décide de différer la mise en place de cette signalisation dans l'attente du réaménagement des rues.

Monsieur le Maire indique que les riverains recevront un courrier leur demandant de réfléchir sur leur capacité de stationnement et les futurs terrains à viabiliser.

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu M et Mme ROBIC du Néveil suite à leur problème d'inondation. Des travaux seront réalisés en régie par les agents communaux. M et Mme ROBIC vont faire une réhausse de leur entrée de 25 à 30cm. Par ailleurs, il conviendra de rectifier le réseau d'eaux pluviales à l'entrée des propriétés JOUANNO au Néveil, la dimension du réseau EP passant, à cet endroit, de 30 à 50 cm, d'où les problèmes d'écoulement et d'inondations.

Monsieur le Maire rappelle que les particuliers doivent demander une autorisation de voirie lorsqu'ils interviennent sur le domaine public.

• Commission jeunesse

Loïc JAN indique à l'assemblée qu'une commission a eu lieu le 17 novembre. Plusieurs questions se posaient sur l'organisation de l'ALSH du mercredi :

- Inscription au mois (comme actuellement) ou à la journée

- Inscription à la demi-journée

Sur proposition de la commission, le conseil municipal décide d'autoriser l'inscription au mercredi et non plus au mois ainsi que l'inscription à la demi-journée. Les inscriptions devront être validées pour le 15 du mois précédent. Jordan CHRISTIEN, responsable ALSH, est chargé d'établir les plannings.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide le nouveau règlement de l'ALSH du mercredi et décide d'expérimenter ce nouveau mode de fonctionnement des vacances de février jusqu'aux vacances d'été.

Le second thème de la commission était la création d'un local jeune. Jordan CHRISTIEN a proposé à la commission l'ouverture d'un local jeune situé sous la médiathèque. Monsieur le Maire indique que cet endroit n'est pas habilité à recevoir du public et suggère l'étage de l'ancienne bibliothèque. Les membres du conseil municipal sont favorables à un tel projet, intéressant pour capter les adolescents, mais précise qu'un animateur devra être présent lors des heures d'ouverture.

Loïc JAN indique que Mme LOZACH a présenté le nouveau contrat enfance-jeunesse le jeudi 12 janvier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat enfance – jeunesse pour la période 2011-2014.

- Commission nutrition

Marcel RENAUD indique que la prochaine réunion avec Mme LINSART aura lieu le samedi 4 février.

La commission s'est réunie le 7 décembre afin d'élaborer 20 menus, en tenant compte des nouvelles règles nutritionnelles et des recommandations de Madame LINSART. Les 20 prochains menus seront élaborés le 1^{er} février prochain.

- Commission culture

Jeanine BURBAN indique qu'une commission culture a eu lieu le 6 décembre. Le site internet a été présenté à la presse aujourd'hui. Les commissions communication et culture se réuniront une fois par mois afin d'alimenter le site. Une réunion avec tous les présidents d'associations aura lieu pour que chacun d'entre eux puissent y faire paraître ses informations. Les services de la mairie (Mélanie et Colette) se chargeront des informations administratives. Jeanine BURBAN et Loïc JAN sont responsables de l'évolution et de l'animation du site. L'animateur multimédia et Marielle DURAND seront chargés de mettre en ligne les données, après contrôle par la secrétaire de mairie.

Mme BURBAN réaffirme que dans le cadre de la modernisation de la cybercommune, des investissements sont prévus pour un montant total de 16 088€ HT, détaillé ci-après :

DEPENSES		RECETTES	
Objet	Montant HT	Organisme sollicité	Montant
Site internet	3 680.00€	Conseil général	6 000.00€
Bornes Minimazic duo	5 290.00€	Pays de Pontivy – LEADER	3 000.00€
Tablettes tactiles	950.00€	Conseil régional	3 870.00€
Postes informatiques	5 770.00€	Autofinancement	3 218.00€
Logiciel vidéo	110.00€		
Xbox 360+Kinect	288.00€		
TOTAL	16 088€	TOTAL	16 088.00€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve ce projet à l'unanimité et décide de solliciter la subvention LEADER auprès du Pays de Pontivy ainsi que la subvention cybercommune dans le cadre du Contrat Région Pays.

Elle informe également l'assemblée que la médiathèque connaît une hausse des prêts pour l'année 2011, notamment les DVD.

- Commission scolaire

Marcel RENAUD indique que la commission scolaire s'est réunie le mardi 10 janvier avec pour objet principal l'aménagement du plateau scolaire. Un plan a été élaboré par Jordan, en concertation avec les agents du restaurant scolaire. Monsieur RENAUD présente le plan à l'assemblée. Cet aménagement comprend une partie bitumée et l'autre enherbée. La première comprend un terrain de foot, un terrain de basket, un espace ballon prisonnier, des marelles.... Ces aménagements seront réalisés en marquage au sol par les agents communaux. Cet espace doit rester libre, l'utilisation de ces jeux n'est pas figée. A la sortie du restaurant, il existe un endroit difficile à surveiller, les agents ont pensé y réaliser un parcours de sécurité routière. Le conseil municipal valide le plan proposé par la commission. Sur la partie enherbée, il est prévu l'installation de tables et bancs. La commission et les agents s'accordent à dire que celui-ci doit rester un espace de détente. Un avant-projet réalisé par Thomas, agent communal, est présenté. Il n'est pas prévu de bas à sable.

Monsieur le Maire propose de planter des végétaux le long du grillage, à proximité du portail et de ne pas planter d'arbustes dans cet espace car cela engendre de l'entretien et des tontes de pelouse difficiles.

L'adjoint aux affaires scolaires indique que l'OGEC a sollicité une subvention de la commune pour un voyage scolaire. Comme prévu par la délibération du 11 février 2008, la commune participe à hauteur de 20% du coût du séjour par enfant demeurant sur la commune. Le montant de la subvention représente donc 1 462€ (86 x 17).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le versement de cette subvention à l'OGEC. Celle-ci sera versée après le voyage conformément à la liste fournie.

- **Commission environnement**

La commission du 21 novembre avait pour objet de déterminer les arbres à couper ou élaguer sur la commune. Marcel RENAUD indique que la décision s'est orientée sur le cèdre près de l'école, des érables entre la cour et le restaurant ainsi que le plateau. Près du ruisseau de Kerdisson, d'autres arbres sont à élaguer. Touchant une ligne haute tension, une demande de travaux a été faite auprès d'ERDF.

Marcel RENAUD indique que la commune s'est inscrite à la remise des prix « zéro phyto » le 26 janvier prochain à Rennes au conseil régional.

- **Commission personnel**

Monsieur le Maire indique que tous les entretiens annuels ont eu lieu. La commission se réunira en février pour étudier les demandes des agents et l'éventuelle participation de l'employeur à la mutuelle santé.

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que, suite à la diminution du taux de cotisation CNFPT de 1% à 0.9%, cet organisme ne participera plus aux frais de déplacement des agents se rendant en formation. Ces dépenses seront désormais à la charge de la commune. Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide la proposition de Monsieur le Maire.

➤ **Affaires diverses**

- ✓ **GRDF**

Monsieur le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz a été actualisé par le décret du 25 avril 2007.

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil du décret n°2007-606 du 25 avril 2007 portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes et des départements par les ouvrages de transport et de distribution de gaz et par les canalisations particulières de gaz et modifiant le code général des collectivités territoriales.

Il propose au conseil, concernant les réseaux de distribution :

Article 1 : de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public par application du taux de 100% par rapport au plafond de 0.035€/mètre de canalisation de distribution prévu au décret visé ci-dessus et sur la base des éléments de calcul suivants :

$$PR = [(\text{taux de redevance dont le plafond est de } 0.035\text{€}) \times L] + 100\text{€}]$$

Où, L représente la longueur des canalisations sur le domaine public communal exprimée en mètre, 100€ représente un terme fixe.

Article 2 : Que ce montant soit revalorisé chaque année :

- Sur la base de la longueur actualisée du réseau de distribution de gaz implanté sur le domaine public communal,
- Par application de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1^{er} janvier ou tout autre index qui viendrait lui être substitué.

Le conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

ADOpte les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz.

Monsieur le Maire demandera à GRD de verser cette redevance depuis 2007.

- ✓ **Domicile partagé**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le CCAS va prochainement délibérer afin de signer la charte du conseil général concernant l'appellation « Domicile partagé » ce qui permettra notamment de bénéficier de la subvention de 1 000 € par résident.

Le CCAS devra également délibérer afin de signer une nouvelle convention de gestion avec le CLARPA, qui doit diviser ses activités de prestataire et de mandataire.

- ✓ **Terrains à bâtir**

Monsieur le Maire a reçu la famille HAMON dans la perspective d'acquisition de plusieurs terrains leur appartenant (maison dans le bourg, terrain Rue Mozart, rue du Pellen et Tréhonin). La proposition des consorts HAMON s'élève à 620 000€. Ceci est très au-dessus de l'évaluation des Domaines qui est de 435 600€ et de ventes réalisées dans les communes environnantes. L'achat ne s'avère donc pas possible.

Monsieur le Maire indique qu'il va rencontrer 3 ou 4 autres propriétaires dans les prochaines semaines.

- ✓ **Animaux errants**

Monsieur le Maire indique que de plus en plus de chats et chiens errants sont présents sur la commune, ce qui oblige les agents communaux à les capturer et à les envoyer à la fourrière animale de Malguénac (entre 2h et 3h de temps de travail). Monsieur le Maire propose au conseil municipal de délibérer afin de facturer ces heures et déplacements aux propriétaires au tarif forfaitaire de 150€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'instaurer, à l'égard des propriétaires d'animaux errants récupérant leur animal à la fourrière, une participation de 150€.

✓ **Aménagement rues du centenaire et des rosiers**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la réception du devis de France Télécom pour l'enfouissement des réseaux rues du centenaire et des rosiers. Le montant total des travaux s'élève à 7 200€ HT et la participation de la commune à 1 584€ HT.

✓ **Dénomination de la rue des logements sociaux situés derrière l'Eglise**

En rapport avec l'histoire et à la demande de l'association des Anciens Combattants, Monsieur le Maire propose de dénommer cette rue « Rue du 8 mai 1945 ». Le conseil municipal valide cette proposition.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les logements seront disponibles en septembre 2012.

✓ **Convention FEMODEC**

La FEMODEC est contactée par les communes pour apporter son aide et son expertise dans le domaine de la lutte contre les populations de nuisibles (étourneaux, pigeons,...). Afin de pérenniser le service apporté aux communes, la FEMODEC propose une convention multi-services pour 2012 – 2013 – 2014 pour un montant annuel de 235.04€.

Après en avoir pris connaissance et après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à signer la convention FEMODEC.

✓ **SDEM - Renforcement électrique lotissement de Kerdisson**

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que la facture de SDEM concernant le renforcement de la puissance électrique par rapport au lotissement de Kerdisson est d'un montant de 39 048.82€ HT dont 7 789.24€ à la charge de la commune.

Monsieur le Maire indique qu'il souhaiterait que le SDEM réalise un diagnostic sur l'éclairage public de la commune. Des renseignements vont être demandés en ce sens.

✓ **Motion de soutien aux jeux traditionnels bretons**

Benoît COLLET, président de l'association « Palet Sournais » a déposé un courrier portant motion de soutien à la démarche UNESCO « Jeux et Sports Traditionnels de Bretagne ». En signant cette motion, le conseil municipal, qui valide, apporte son soutien aux efforts déployés en faveur de la démarche UNESCO, qui vise à inscrire les « jeux et sports traditionnels de Bretagne » sur la liste de sauvegarde urgente du patrimoine culturel immatériel de l'humanité établie par l'UNESCO.

✓ **Charte Ecowatt**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de signer la charte Ecowatt élaborée par ERDF. La démarche Ecowatt a pour enjeu d'inciter les bretons à la modération de la consommation d'électricité et aux « bons gestes énergie » lors des heures de pointe en hiver.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la charte ECOWATT.

✓ **Dotations d'Équipement des Territoires Ruraux 2012**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune de LE SOURN, tout comme l'an passé, n'est pas éligible à la DETR pour 2012.

✓ **Taux De Solidarité départementale 2012**

Monsieur le Maire informe que le taux de solidarité départementale pour 2012 a été fixé, par le service des partenariats territoriaux du Conseil général du Morbihan, à 15%. Un dossier concernant l'aménagement de la rue du Centenaire et des rosiers a été déposé pour un montant total de 300 320€ HT.

➤ **Questions diverses**

- Claude BONNO indique qu'il faudrait tailler les sapins près du terrain de foot de la Pierre Fendue car le passage n'est plus possible. Monsieur le Maire confirme et souhaite qu'une réflexion soit entamée pour trouver la solution la plus adéquate au vu de la longueur et du danger que cela représente ; la meilleure solution étant, à ses dires, l'abattage des cyprès.

21h30, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.